Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260127-D202603-DE

S.I.V.U
Du Queffleuth et de la Penzé

SIVU du Queffleuth et de la Penzé

Siège : Mairie de Plounéour-Ménez
6 Place de la Mairie
29410 Plounéour-Ménez

Tél. 02 98 78 94.20
Mel sg@plouneour-menez.bzh

Délibération n° 2026-03

En exercice :10
Présents : 6
Votants : 6

Convocation : 19/01/2026

OBJET :
Vote budget primitif 2026

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU SIVU DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE

Le vingt sept janvier deux Mil vingt six, à 18 heures
le comité syndical du SIVU du QUEFFLEUTH ET DE LA PENZE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent FONTANIER à la mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Etaient présents : FONTANIER Laurent, GALL Thomas, LARHANTEC Danièle, HENRY Antoine, LARHER Loïc formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :PERON Jean-René ayant donné procuration à Mr HENRY Antoine MALENGREAU Nolwenn - GEORGES Eric – POULIQUEN Yvon – BOIREAU Josselin

---

Monsieur le Président présente, chapitre par chapitre, les dispositions du projet de budget relatif au budget principal du SIVU du Queffleuth et de la Penzé pour l'année 2026

Monsieur le Président indique que le budget primitif se présente comme suit :

Année 2026	Fonctionnement	Investissement
Budget primitif SIVU du Queffleuth et de la Penzé	34 522.00	58 905.16

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents, par 6 voix pour le budget primitif 2026 du SIVU du Queffleuth et de la Penzé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,
Le registre dument signé
Le Président,
Laurent FONTANIER